

## DELIBERATION N° 12 – MARCHE DE PRESTATIONS D'ASSURANCES – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Rapporteur : M. DUSSAULX

La délibération du Conseil Municipal n°2009/06-11 du 22 juin 2009 a décidé du lancement de la consultation pour les marchés de prestations d'assurances. Ces marchés ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres le 16 décembre 2009, de la manière suivante :

- lot n°1 (assurance responsabilité civile de la collectivité) à la SMACL,
- lot n°2 (assurance responsabilité civile et protection juridique des agents) à la SMACL,
- lot n°3 (assurance protection juridique) à la SMACL,
- lot n°4 (assurance flotte automobile) à la SMACL,
- lot n°5 (assurance dommages aux biens) au Cabinet Bourgery (agent Gan Assurance),
- lot n°6 (assurance des risques statutaires des agents de la fonction publique affiliés CNRACL) au Cabinet Gras Savoye (courtier Axa Assurance).

Ces marchés ont pris effet le 1er janvier 2010 et vont s'achever le 31 décembre 2012.

Ainsi, une nouvelle consultation doit être lancée pour les prestations d'assurances qui débiteront à compter du 1er janvier 2013. Compte tenu du montant global prévisionnel des marchés, la procédure à mettre en œuvre est un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Par ailleurs, une partie des garanties est commune à la Ville de Ludres et au Centre Communal d'Action Sociale de Ludres (CCAS de Ludres). Il paraît souhaitable, pour des raisons organisationnelles et financières, de constituer un groupement de commandes réunissant les deux organismes précités. Pour information, la Ville de Ludres et le CCAS de Ludres ont formé un groupement de commandes pour les marchés de prestations d'assurances actuels (sauf pour le lot n°6).

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de Ludres se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation des marchés de prestations d'assurances. Les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- la rédaction du dossier de consultation des entreprises,
- la rédaction et l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence et de l'avis d'attribution,
- l'envoi des dossiers de consultation d'entreprises,
- la réception des offres,
- l'information des candidats,
- le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres (convocations, rédaction des procès verbaux),
- la rédaction du rapport de présentation des marchés (article 9 du Code des Marchés Publics),
- l'analyse des offres et la rédaction du rapport d'analyse,
- l'attribution des marchés,
- la signature des pièces des marchés (actes d'engagements, cahier des clauses administratives particulières, et toutes autres pièces si nécessaires),
- la notification des marchés.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle du coordonnateur à savoir la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Ludres. La convention de groupement précise les modalités de représentation du CCAS de Ludres.

Le Maire de la Ville de Ludres en qualité de pouvoir adjudicateur du coordonnateur de groupement de commandes signera et notifiera les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. Ensuite, chaque membre sera en charge de l'exécution des marchés y compris financière.

La consultation sera composée des lots suivants :

- lot n°1 : assurance responsabilité civile de la collectivité,
- lot n°2 : assurance protection fonctionnelle,
- lot n°3 : assurance protection juridique de la collectivité,
- lot n°4 : assurance de la flotte automobile,
- lot n°5 : assurance dommages aux biens,
- lot n°6 : assurance risques statutaires des agents de la fonction publique affiliés CNRACL.

La Ville de Ludres adhère pour l'ensemble des lots. Le CCAS adhère pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5.

La durée de chaque marché est de 12 mois à compter du 1er janvier 2013. Ils seront renouvelables tacitement 3 fois maximum soit une durée globale maximale de 4 ans.

L'estimation annuelle des marchés est la suivante :

- lot n°1 : 5 000 € environ,
- lot n°2 : 2 000 € environ,
- lot n°3 : 3 000 € environ,
- lot n°4 : 15 000 € environ,
- lot n°5 : 20 000 € environ,
- lot n°6 : 75 000 € environ.

Le montant global annuel est donc estimé à environ 120 000 € soit 480 000 € TTC sur la durée globale du marché.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes, avec le CCAS de Ludres, pour les marchés des contrats de prestations d'assurances pour la période 2013-2015 ;
- d'accepter de désigner la Ville de Ludres comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre ;
- de lancer la consultation pour les marchés des contrats de prestations d'assurances pour la période de 2013 à 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés pour le compte des membres du groupement de commandes, et tout acte nécessaire.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2013.